

05 sep 2003 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 05/09/2003](#)

## Pharmaciens hospitaliers

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (\*\*), concernant la représentation au sein des organes de l'INAMI (\*\*).

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (\*\*), concernant la représentation au sein des organes de l'INAMI (\*\*).

Le projet laisse la possibilité à l'association professionnelle représentative des pharmaciens hospitaliers de présenter ses membres dans la Commission de Conventions entre pharmaciens et organismes assureurs. La formation spécifique des pharmaciens hospitaliers et leur expérience dans certains domaines constituent un apport et une expertise appréciables pour la Commission des Conventions. (\*) modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 1996. (\*\*) coordonnée le 14 juillet 1994. (\*\*\*) Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe